



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Égalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260605-D20260009210-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 45

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00092/2026 du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle Younoussa BAMANA, après convocation légale en date du 29 mai 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (45)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (2)

M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Zoulfati MADI, M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Nazline ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22/03/2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Cession de véhicules de
la ville de Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/06/2026 que la convocation avait été faite le 29/05/2026.

Le Maire.

Considérant que l'état de certains véhicules de services de la Ville conduit à proposer leur sortie dans le patrimoine communal ;

Considérant les critères par défaut (âge et kilométrage) :

- Véhicules affichant plus de 100 000 kilomètres au compteur ou âgés de plus de 5 ans ;
- Tout véhicule d'un âge ou d'un kilométrage inférieur dont l'état général est dégradé ;

Considérant les critères dérogatoires :

- Etat mécanique ou carrosserie :

Tous véhicules d'un âge ou d'un kilométrage inférieur peuvent être proposés à la sortie du patrimoine, lorsqu'une expertise effectuée ait mis en évidence leur mauvais état ou une vétusté significative de leur mécanique ou de leur carrosserie ;

- Véhicules sinistrés :

Tous véhicules ayant été volés ou accidentés et déclarés techniquement ou économiquement irréparables ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De céder les véhicules par unité ou par lot selon le tableau ci-dessous :

IMMAT	MARQUE	MODELE	DATE MEC	ETAT
ET-019-JK	RENAULT	TRAKER 16T	15/01/2018	Véhicule inondé, État mécanique inconnu, boîte de vitesse bloquée, intérieur et extérieur dégradés enlèvement plateau obligatoire
ET-067-KT	RENAULT	TRAKER 16T	18/01/2018	Véhicule inondé, État mécanique inconnu, boîte de vitesse bloquée, intérieur et extérieur dégradés enlèvement plateau obligatoire
DW-983-LT	RENAULT	NACELLE	12/10/2015	État mécanique inconnu, ne roule pas, intérieur et extérieur dégradés enlèvement plateau obligatoire
GC-079-WF	DACIA	DUSTER	08/11/2021	Moteur bloqué, intérieur et extérieur dégradés enlèvement plateau obligatoire :
GK-445-BP	PEUGEOT	208	19/10/2022	État mécanique inconnu, problème de train arrière et de boîte de vitesse, carrosserie accidentée,
GC-045-WF	DACIA	DUSTER	08/11/2021	Moteur bloqué, intérieur et extérieur dégradés enlèvement plateau obligatoire :
GH-627-HE	PEUGEOT	BIPPER 5P	30/06/2022	Véhicule volé
GL-533-PE	PIAGGIO	LYBERTY 125	10/01/2023	Véhicule volé
FN-005-QJ	PIAGGIO	LYBERTY 125	11/02/2020	Roulant économiquement irréparable

Article 2 : De céder les véhicules sinistrés et déclarés irréparables pour destruction et mise en décharge par un centre agréé, et déclarés sorties du patrimoine les véhicules volés.

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/06/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :